

Protocole sanitaire, papiers administratifs... la tâche impossible des directeurs d'école

Entre le protocole sanitaire renforcé et les menaces d'attentats, les chefs d'établissement de primaire croulent, plus que jamais, sous les contraintes et demandent d'avoir "plus de temps".

La grande débrouille. Ces trois mots résument le quotidien des directeurs d'école, soumis à un rythme effréné depuis le début de la crise sanitaire. Fermeture des établissements en mars dernier, mise en place de l'enseignement à distance, retour des élèves au compte-gouttes dans les classes au printemps, multiplication des consignes sanitaires... Les événements de ces derniers mois ont amplifié leurs tâches, déjà très lourdes.

Le choc de l'attentat contre le professeur Samuel Paty, à la veille des vacances de la Toussaint, puis l'annonce d'un nouveau confinement et du renforcement des règles sanitaires dans les écoles n'ont rien arrangé. "Le plus difficile à gérer est cette succession d'ordres et de contre-ordres, à l'image de ce que nous avons connu en cette rentrée du 2 novembre", explique Anabel Roy, directrice d'école en Haute-Vienne et secrétaire départementale du SE-Unsa. Dans un premier temps, il était prévu de repousser le début des cours à 10 heures pour laisser le temps aux équipes de préparer l'hommage à leur collègue assassiné. "Il a fallu échanger avec la mairie, demander des renforts de personnels, mettre en place un système de garde... Pour, finalement, tout détricoter lorsqu'on a appris, deux jours avant, que la rentrée aurait lieu à 8 heures", soupire la jeune femme.

Il y a un peu plus d'un an, le suicide de Christine Renon, directrice d'école de Pantin (Seine-Saint-Denis), avait mis sous les projecteurs leurs conditions d'exercice chronophages. Dans une lettre posthume, l'enseignante avait énuméré la somme de tous "ces petits riens qui occupent à 200 % nos journées". Soit les appels téléphoniques, les réunions avec les collectivités locales, les commandes de fournitures, les papiers administratifs ou les réclamations de parents d'élèves. Le cri d'alarme de la profession avait été entendu par le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, qui avait promis de faire son possible pour "alléger" les charges des directeurs d'école et leur accorder une "plus grande reconnaissance financière".

En ce mois de novembre, ils devraient enfin toucher l'indemnité exceptionnelle de 450 euros promise l'été dernier. Une avancée salubre mais jugée insuffisante pour ceux dont la prime mensuelle, modulable selon la taille de l'école, s'élève à quelques centaines d'euros. Selon un rapport de l'OCDE de 2018, l'écart de salaire entre un directeur d'école

et un enseignant classique n'est que de 7 %, contre 41 % en moyenne dans les autres pays membres. En ce qui concerne les autres revendications... tout est encore en discussion.

"Qu'on nous accorde plus de temps !"

L'urgence, aujourd'hui ? "Qu'on nous accorde plus de temps !" répondent les directeurs d'école. En effet, plus de 97 % d'entre eux cumulent les casquettes de directeur et d'enseignant. Le temps de décharge qui leur est accordé dépend du nombre total de classes. "Mon école n'en comptant que trois, je ne dispose que d'un jour par mois", précise Anabel Roy. Autant dire que le moindre imprévu a du mal à se glisser dans son cahier des charges déjà plein à craquer.

Dernier en date, les fameuses autorisations de déplacement à fournir aux parents pour qu'ils puissent accompagner leurs enfants à l'école pendant le confinement. "Quand on a 75 élèves, comme moi, on se retrouve avec 75 feuilles à signer. Chiffre à multiplier par deux ou trois puisqu'il y a plus d'un accompagnant par famille", s'exclame Anabel Roy. Autre nouvelle contrainte : le port du masque désormais obligatoire pour tous les enfants à partir du CP. "Globalement, ça se passe plutôt bien", se félicite Samuel Auxerre, à la tête d'une école dans le Puy-de-Dôme et membre du Groupement de défense des idées des directeurs d'école. Ce n'est pas le cas de certains de ses collègues voisins. "Des parents d'élèves ont menacé de porter plainte contre eux s'ils obligeaient leur enfant à porter le masque. Même s'ils ne risquent rien juridiquement, cette pression est dure à vivre", rapporte Samuel Auxerre.

Enfin, les règles de distanciation et de limitation de brassage des élèves, désormais mieux rodées, restent tout de même un casse-tête. Loïc Breilloux, directeur d'une école maternelle et élémentaire à Limoges, en Haute-Vienne, dispose de deux cours et de deux bâtiments, ce qui lui permet d'isoler les petits des grands. "En revanche, concernant le nettoyage des locaux, on n'est pas dans les clous puisque la mairie se contente d'assurer un passage par jour", reconnaît-il. Beaucoup de points, comme celui-là, ne dépendent pas de lui.

Les directeurs d'école sont loin d'avoir les mêmes moyens et les mêmes prérogatives que les principaux ou les proviseurs. Contrairement à ces derniers, ils n'ont pas non plus de véritable statut. Certains le regrettent. D'autres, comme le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire, repoussent cette idée et préfèrent mettre en avant le besoin de renfort concernant les tâches administratives, l'accès à de vrais modules de formation ou l'augmentation des temps de décharge. Pour mieux gérer les urgences actuelles. Voir anticiper celles à venir.